

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°36_2026**

Date de convocation : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SONNEVILLE Jean-Luc, SOTOM Stéphane

Absents excusés et représentés : BAILHET David (a donné pouvoir à BUGEAUD Agnès), PENABAYRE Joanie (a donné pouvoir à MASSAROTTO Philippe), LEREDE Annabelle (a donné pouvoir à JOUANY Dorothée)

Secrétaire de séance : CLAVÉ Nicolas

=====

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**Le Maire expose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus, dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Le projet de règlement intérieur ci-joint a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux dans les délais réglementaires prévus pour la convocation du présent Conseil Municipal.

Ce projet fixe notamment :

- Les modalités de convocation, d'information des élus et de tenue des séances,
- Les conditions d'organisation des débats et des votes des délibérations, ainsi que leurs comptes rendus

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que ce règlement prend effet à compter de la transmission de la présente délibération au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,